



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 octobre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 octobre 2014, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1142124001

Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2014)

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334028

Accorder 2 contrats à 3024407 Canada inc., faisant affaire sous la raison sociale Entreprise Vaillant (1994), d'une durée de 2 ans pour la location sur demande d'un bouteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, et 111 065,85 \$, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - (4 soumissionnaires, chacun des lots)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141029004

Accorder un contrat à Néolect Inc. pour convertir l'entrée électrique du 6000 Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension - Dépense totale de 210 666,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5732 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140515003

Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 »

20.006 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1121195003

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent une servitude à des fins de piste cyclable et créent une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable en faveur de la Ville, dont la nouvelle emprise sera située au sud de la rue Victoria, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération monétaire / Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine accorde une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal sur un terrain situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, et ce, sans considération monétaire

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1142586002

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » et autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.002 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1145174002

Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de 3 nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Laurent (30 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$)

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1142748002

Autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.003 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1145955001

Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.004 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1145841001

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale . Cabinet du directeur général - 1142914002

Prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1531

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 octobre 2014 en y retirant les articles 12.001, 20.024, 20.027, 30.004, 30.005 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1532

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1533

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1534

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît, dans sa Charte montréalaise des droits et responsabilités, l'âgisme comme une forme de discrimination de nature à contrer la dignité de l'être humain;

Attendu que la dignité de l'être humain, l'inclusion et l'égalité représentent des valeurs fondamentales énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que la Ville de Montréal a été désignée officiellement « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec suite à l'adoption le 25 septembre 2012 de son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Attendu que les engagements énoncés dans le « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ vont dans le même sens que les principes énoncés par la Ville de Montréal dans son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »;

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal adhère au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de Réseau FADOQ et que le maire soit mandaté pour le signer au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1140706005

CE14 1536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

Adopté à l'unanimité.

12.003 1146369001

CE14 1537

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux suivants, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 6A : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell dans la rue de Nazareth, entre les rues William et Saint-Jacques;
- lot 6D : remplacement, entre les rues Wellington et Ottawa, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth;
- lot 6E : remplacement, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth de même qu'aménagement d'un embarcadère d'autobus dans cette rue;
- lot 6F : remplacement d'infrastructures souterraines dans la rue de Nazareth, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- lot 6G : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal dans les rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul, entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke;
- lot 20D : aménagement d'une baie de virage à droite supplémentaire pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest;

- lot 23 : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 30A : réfection d'infrastructures souterraines dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 8 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington (incluant l'actuelle bretelle de sortie « Wellington ») et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder au nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue Duke à partir de l'autoroute Bonaventure;
- lot 8A : réalisation de travaux de structures préparatoires à ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure entre les rues de la Commune et Wellington;
- lot 26A : réalisation de travaux de chaussée requis dans le secteur délimité par la rampe de sortie « Wellington » de l'autoroute Bonaventure et les rues Brennan et Duke;
- lot 27 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Bonaventure à partir du nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue de Nazareth;
- lot 29 : démolition de la portion de l'actuelle autoroute Bonaventure située entre les rues de Wellington et William.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141009006

CE14 1538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux suivants, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 6A : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell dans la rue de Nazareth, entre les rues William et Saint-Jacques;
- lot 6D : remplacement, entre les rues Wellington et Ottawa, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth;
- lot 6E : remplacement, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue de Nazareth de même qu'aménagement d'un embarcadère d'autobus dans cette rue;
- lot 6F : remplacement d'infrastructures souterraines dans la rue de Nazareth, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- lot 6G : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal dans les rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul, entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke;
- lot 20D : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 23 : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie Ouest;
- lot 30A : réfection d'infrastructures souterraines dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;

- lot 8 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington (incluant l'actuelle bretelle de sortie « Wellington ») et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder au nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue Duke à partir de l'autoroute Bonaventure;
- lot 8A : réalisation de travaux de structures préparatoires à ceux prévus sur les rampes de l'autoroute Bonaventure entre les rues de la Commune et Wellington;
- lot 26A : réalisation de travaux de chaussée requis dans le secteur délimité par la rampe de sortie « Wellington » de l'autoroute Bonaventure et les rues Brennan et Duke;
- lot 27 : démolition d'une section de l'autoroute Bonaventure située au sud de la rue Wellington et construction, entre les rues de la Commune et Wellington, de la rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Bonaventure à partir du nouveau boulevard urbain créé dans l'axe de la rue de Nazareth;
- lot 29 : démolition de la portion de l'actuelle autoroute Bonaventure située entre les rues de Wellington et William.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1141009007

CE14 1539

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Électronique sécurité Thomas ltée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13784 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145281006

CE14 1540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'addenda no 2 visant les trois contrats octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390), pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collective sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats afin de couvrir les coûts de la valorisation du verre;

- 3 - d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 \$ à partir de 2015 jusqu'en 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140695001

CE14 1541

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Thermo Fisher Scientific, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un chromatographe en phase gazeuse (GC) jumelé à un détecteur à spectrométrie de masse (MS), couplé à un concentrateur Purge & Trap (P&T), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 937,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13712 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1143108001

CE14 1542

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1143438010

CE14 1543

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Centre de tri Mélimax inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 84 137,14 \$, taxes et contingence incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13840;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144730004

CE14 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de traitement des sols des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 416 941,20 \$, taxes incluses, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144730002

CE14 1545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2- d'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1145318004

CE14 1546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1141541003

CE14 1547

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats avec Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11577 (CG11 0257);

Adopté à l'unanimité.

20.011 1142621003

CE14 1548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 719 139,92\$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau, le réaménagement géométrique, la construction de saillies, la reconstruction de trottoirs, de la chaussée, du réseau d'éclairage et des feux de circulation, là où requis, dans la rue Jarry, du boulevard de l'Acadie à l'avenue Querbes, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Pavages D'amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 926 104,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278001;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 757 718,25 \$, taxes incluses;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822044

CE14 1549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1145965002

CE14 1550

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6700;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1141246011

CE14 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143334025

CE14 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1143334026

CE14 1553

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 178 268,74 \$, taxes incluses, pour la réfection de la toiture et des travaux connexes de l'entrepôt de la cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Cloutier et Gagnon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 007,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5728 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1141029005

CE14 1554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 394 565,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe de divers bâtiments du Musée Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Norgéreq ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5737;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143482002

CE14 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 548 735,43 \$, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144474002

CE14 1556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer de 57 644,72 \$, taxes incluses, le contrat accordé à Réal Paul, architecte et Axor experts-conseils inc. (CE10 1796) en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées pour les travaux de réfection de la toiture et de l'enveloppe du bâtiment à l'aréna Maurice-Richard, portant ainsi le montant total de 232 974 \$ à 290 618,72 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143482001

CE14 1557

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Enviromet International inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'exploitation des trois stations de nivométrie de la Ville de Montréal et les observations météorologiques pour la mesure des précipitations de neige 2014-2016, pour une somme maximale de 440 038,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13813 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1140587001

CE14 1558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 140 844,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143815003

CE14 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1143334024

CE14 1560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143334027

CE14 1561

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la proposition de deux concepts thématiques permettant de définir la vocation de développement du parc-nature des Sources, pour une somme de 97 383 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services datée du 9 juin 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144240011

CE14 1562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141246016

CE14 1563

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les conventions de commandite avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144368008

CE14 1564

Vu la résolution CA14 240487 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le versement dans le domaine public de la Ville, à des fins de rue, du lot 1 067 405 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de la rue du Sussex et de l'avenue Hope, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports d'inscrire au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* ledit lot à des fins de rue;
- 3 - de donner instructions au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de procéder à une identification cadastrale du mur mitoyen construit en partie sur ledit lot, afin de le distraire du domaine public et de publier adéquatement l'abandon de ce mur au propriétaire voisin, et ce, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 1006 du Code civil du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146347066

CE14 1565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 828 950 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1144435004

CE14 1566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Cie de Couvre-Plancher de Montréal inc., à des fins d'un stationnement, un terrain vague d'une superficie d'environ 1 280 mètres carrés, constitué des lots 2 806 719 et 2 334 609 ainsi qu'une partie du lot 2 806 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011, moyennant une recette totale de 70 529,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1145323004

CE14 1567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1145323009

CE14 1568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, à des fins de studios de création et production en arts contemporains, un bâtiment situé au 4247, rue Saint-Dominique, d'une superficie d'environ 713 mètres carrés, pour la période du 10 août 2011 au 30 juin 2015, moyennant une recette totale de 5 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 51 448,55 \$, excluant les taxes;

- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification, au 1^{er} juillet 2015, et tant que la Ville demeurera propriétaire de l'immeuble, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1145323007

CE14 1569

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel 9215-3667 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à des fins de conduite souterraine grevant une partie du lot 4 680 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 80,6 mètres carrés, tel que montré au plan P60401 préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2013 sous le numéro 3104 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire, sujet aux termes et conditions énoncés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144396001

CE14 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

C2S Arts et Événements	15 000 \$
Compagnie musicale La nef	17 000 \$
Fondation Québec Cinéma	13 000 \$
Groupe d'Intervention Vidéo	15 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	15 000 \$
Filles électriques	12 000 \$
Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse	15 000 \$
Missions Exeko	15 000 \$
Oboro	12 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$
TOTAL :	151 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140015003

CE14 1571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BjFj-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1143501003

CE14 1572

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 37 200 \$ à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Écotech Québec, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352007

CE14 1573

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Projets Saint-Laurent-Jour de la Terre afin de coordonner un appel à projets visant la plantation d'arbres à Montréal, dans le cadre du projet « En route vers le 22 avril 2017 »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1146620014

CE14 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 435 045 \$, pour les années 2014 à 2017, au Regroupement des producteurs multimédia afin de réaliser les activités relatives au projet « Soutien au développement de l'entrepreneuriat et à l'essor de l'industrie multimédia » dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1144674001

CE14 1575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1146352009

CE14 1576

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 2- de mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140230001

CE14 1577

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144278001

CE14 1578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la proposition de redressement et validation d'actes contenue dans la missive du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 2 septembre 2014;
- 2 - de transmettre par écrit au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'opinion de la Ville, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141477024

CE14 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014-2015 à World Cities Culture Forum au montant de 5 000 euros (7100 \$ CAD approximativement);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140026003

CE14 1580

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 125 551,02 \$, taxes incluses, relative au paiement d'une somme de même montant en lien avec une facture datant de novembre 2010, pour des travaux d'aménagement effectués en 2009 dans les locaux du Service des communications, à l'édifice Chaussegros-de-Léry;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140024001

CE14 1581

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance du PTI du Service de la culture vers le PTI du Service des technologies de l'information (STI) pour la réalisation du projet « Gestion des ententes - Développement culturel et autres », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144838004

CE14 1582

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1145268003

CE14 1583

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles à intenter une requête introductive d'instance en garantie à l'encontre de Plania inc., dans le cadre du recours intenté par Groupe Dubé et Associés inc. contre la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1140570001

CE14 1584

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors Cour pour la somme de 300 000 \$ plus taxes, soit 344 925 \$ en capital, intérêts et frais, d'une action en dommages au montant de 2 661 696 \$ intentée par Waste Management Québec inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143302004

CE14 1585

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la Fédération canadienne de gymnastique à déposer auprès de la Fédération internationale de gymnastique la candidature de Montréal à l'accueil des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017;

si Montréal est choisie pour accueillir ces Championnats par la Fédération internationale de gymnastique :

2 - de confirmer son engagement à consentir un soutien d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour soutenir la tenue de ces Championnats à Montréal;

3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer une convention de contribution à intervenir entre la Ville et le comité organisateur établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier municipal, laquelle convention devant être approuvée par l'instance publique municipale concernée.

de recommander au conseil d'agglomération :

de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue du 27 septembre au 9 octobre 2017, des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Adopté à l'unanimité.

30.012 1131278008

CE14 1586

Vu la résolution CA14 16 0308 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 septembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142604001

CE14 1587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143520009

CE14 1588

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140870002

CE14 1589

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »;

3- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

4- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1141010013

CE14 1590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de majorer les fourchettes salariales des cadres ainsi que les taux de salaire des membres de l'état-major pompier de 2 % au 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145981005

CE14 1591

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le document synthèse « 2004-2014 : Engagé pour l'égalité », produit par le Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144233005

CE14 1592

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143496012

Levée de la séance à 10 h 36

70.001

Les résolutions CE14 1531 à CE14 1592 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1142124001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2014)

Il est recommandé :

- de prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2014 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle;
- de mandater la Service de la gestion et de la planification immobilière pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-14 14:14

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142124001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2014)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme d'accessibilité universelle de la Ville, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de la mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles municipaux pour les citoyens présentant des limitations fonctionnelles.

Les arrondissements ainsi que les services municipaux sont invités à soumettre des projets d'amélioration de l'accessibilité aux immeubles, où sont offerts des services à la population, dans le cadre d'un appel de projets. Les projets soumis sont présentés à un comité de sélection composé de 3 représentants du milieu associatif (AlterGo, Ex-Aequo, FADOQ, Regroupement des organismes de promotion de Montréal (ROPMM)), de deux représentants du SGPI et d'un représentant du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le comité de sélection analyse chacune des demandes et documente ses choix.

De façon générale, le processus d'appel de projets s'échelonne sur plusieurs mois. À partir de la date du lancement de l'appel de projets par le SGPI, les arrondissements et les services municipaux ont environ 3 mois pour soumettre leurs projets. Une fois reçus à la date de fermeture de l'appel, le comité de sélection amorce le processus d'analyse des projets et les délibérations. Ce processus inclut, entre autres, l'étude des documents descriptifs des projets, des visites aux immeubles, des présentations des projets devant le Comité et finalement les rencontres de délibération afin de choisir les projets à recommander. Le processus d'appel de projets se termine par la présentation du dossier décisionnel au comité exécutif (CE) des projets recommandés pour leur réalisation.

L'objet du présent sommaire vise à présenter aux membres du CE la liste des projets retenus par le Comité en matière d'accessibilité universelle suite à l'appel de projets 2014 (i.e. appel de projet Volet 9, selon l'ancienne appellation).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0506 - 21 juin 2011 : Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.
À noter : Subséquemment à l'adoption ci-dessus, les 19 arrondissements ont adopté la Politique municipale d'accessibilité universelle via 19 sommaires décisionnels distincts.

CM09 0086 – Le 23 février 2009 - Approuver, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services entre la Direction des immeubles et les arrondissements mentionnés au dossier décisionnel relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle.

CE14 0062 – 22 janvier 2014 - Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets volet 8)

À noter : à titre d'information additionnelle, une présentation intitulée « Programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux » a aussi été présentée au comité exécutif lors de sa séance du 22 janvier 2014. La présentation est en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Tous les arrondissements et les services centraux ont été invités à soumettre des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux dans le cadre de l'appel de projets 2014.

Les projets devaient répondre à certains critères, notamment :

- les projets ne visaient que des immeubles appartenant à la Ville (excluant les bâtiments municipaux en cours de construction et ceux dont la construction est à venir) ou des espaces locatifs pour lesquels la Ville a conclu un bail à long terme ;
- les projets ne visaient que des immeubles où sont offerts des services de première ligne aux citoyens;
- les immeubles visés avaient fait l'objet d'une expertise préalable par un consultant en matière d'accessibilité universelle;
- les interventions proposées apportaient des améliorations en accessibilité universelle;
- les améliorations proposées allaient au-delà des codes de construction en vigueur;
- les améliorations proposées devaient découler d'une réflexion approfondie des besoins en matière d'accessibilité universelle pour l'ensemble de l'immeuble;
- la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, devait avoir été analysée et démontrée dans la proposition;
- le milieu associatif ainsi que les porteurs de dossiers en accessibilité universelle à la Ville avaient été consultés lors de l'élaboration de chaque projet afin de s'assurer qu'il répondait aux besoins.

Les documents relatifs à l'appel de projets transmis le 20 novembre 2013 aux unités administratives sont en pièces jointes. Dix arrondissements ont répondu à l'invitation et ils ont soumis le 21 février 2014, 16 projets touchant 16 immeubles. Les arrondissements ont eu l'opportunité de faire valoir les projets soumis et de répondre aux questions du Comité lors des présentations de projets durant le mois de mars 2014.

Suite aux délibérations, le Comité a présenté les résultats suivants concernant les 16 projets reçus :

- 12 projets touchant 12 immeubles dans 8 arrondissements sont retenus pour l'appel de projets 2014.
- 4 projets touchant 4 immeubles dans 4 arrondissements sont retenus pour être admis au prochain appel de projets, lors d'un renouvellement en 2015 des crédits de l'enveloppe dédiée au programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (à titre d'information additionnelle, ces projets sont estimés à environ 3,4 M\$ incluant les honoraires professionnels).

Tous les arrondissements qui ont soumis des projets ont été informés au mois de juin 2014 des résultats que le comité de sélection présente au CE.

La liste des projets retenus, par arrondissement, est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées visent à rendre accessibles les immeubles municipaux offrant des services à la population de manière inclusive pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles. Ces interventions découlent directement de la Politique municipale d'accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien financier, sous forme d'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux offrant des services de première ligne à la population, est disponible annuellement depuis 2006 au PTI du SGPI. Ce montant en 2014 est de l'ordre de 2,0 M\$. Il devrait passer à 2,5 M\$ en 2015 et à 3 M\$ en 2016. Se basant sur les estimations préliminaires contenues dans les propositions de projets recommandés par le présent sommaire, après majoration pour inclure les contingences, taxes et autres considérations inhérentes à la mise en œuvre des projets, et considérant la contribution financière aux projets proposée par certains arrondissements dans leur(s) proposition(s), le SGPI estime le besoin en soutien financier à plus de 2,7 M\$. À ce montant s'ajouteront les honoraires professionnels d'environ 600 000 \$, pour un soutien total provenant de l'enveloppe dédiée d'environ 3,3 M\$.

Cette dépense est à 100 % corporative.

Il est à noter que le budget dépasse de façon intentionnelle l'enveloppe disponible de 3,0 M\$ qui devrait être allouée au programme en 2016, l'année prévue pour le début des travaux. Par le passé, la totalité du budget annuel alloué n'a pas été décaissée pour des raisons techniques ou de mise en œuvre difficile. Dans une volonté de corriger cette situation, le SGPI planifie plus de projets que le budget permettrait normalement, afin de constituer une banque de projets éligibles permettant rapidement le remplacement de tout projet retardé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets respecteront les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal selon leur nature et leur ampleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S-0

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que stipulé dans les documents d'appel de projets, il est de la responsabilité des arrondissements concernés d'informer les citoyens des travaux réalisés dans les immeubles concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délégation au SGPI, de la part des arrondissements non couverts par la résolution CM09 0086 pour la mise en œuvre de projets retenus, le tout conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville : dès l'automne 2014

- Évaluation technique des projets : printemps 2015 à automne 2015
- Rédaction du programme fonctionnel et technique : printemps 2015 au printemps 2016
- Plans et devis : automne 2015 à automne 2016
- Travaux : printemps 2016 jusqu'à la fin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Olivier BEAUSOLEIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Paul DE VREEZE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur pour :
Jasques A. ULYSSE, directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-14

Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-14

CE : 20.001

2014/10/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/10/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143334028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994) d'une durée de deux ans pour la location sur demande d'un boteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, et 111 065,85 \$, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - 4 soumissionnaires (lot A) – 4 soumissionnaires (lot B).

Il est recommandé :

1. d'accorder à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, les contrats pour la location sur demande d'un boteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 149 467,50 \$ \$, taxes incluses pour le lot A et 111 065,85 \$, taxes incluses pour le lot B, conformément aux documents de l'appel d'offres public 798-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-20 11:18

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334028

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994) d'une durée de deux ans pour la location sur demande d'un bouteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, et 111 065,85 \$, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - 4 soumissionnaires (lot A) – 4 soumissionnaires (lot B).

CONTENU

CONTEXTE

Le lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) est situé au 11175 boulevard Métropolitain Est, Montréal, dans le site de l'ancienne carrière Demix. Ce site est utilisé exclusivement pour la disposition des cendres et des sables générés par le traitement des eaux usées de la Station d'épuration Jean-R.- Marcotte. Environ 38 000 mètres cubes de matières résiduelles sont ainsi transportées annuellement au L.E.T.

Ces équipements seront utilisés principalement pour l'aménagement des cellules, l'entretien général du lieu d'enfouissement technique ainsi que pour des travaux d'aménagement tels que: excavation, déplacement de monticules de pierre, construction de remparts et autres.

Cet appel d'offres était divisé en cinq lots et les soumissionnaires n'étaient pas tenus de soumettre un prix pour tous les lots :

- A. Location d'un bouteur avec opérateur sur demande
- B. Location d'une excavatrice avec opérateur
- C. Location d'un chargeur sur roues avec opérateur
- D. Location d'un camion 10 roues avec opérateur
- E. Location d'une chargeuse-rétrocaveuse avec opérateur

En vertu de la clause 13 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres, les contrats sont octroyés au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat pour le lot A et un contrat pour le lot B au plus bas soumissionnaire conforme de ces lots. Les lots C, D et E ont été accordés à deux autres firmes et ont fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Directeur général par l'émission de bons de commande avec note explicative.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 août 2014 et publié sur le site SEAO et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2014. Deux addendas ont été émis dont un portait sur la possibilité de soumissionner sur un ou plusieurs lots et l'autre sur une modification au formulaire de cautionnement de soumission.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 994251 - 3 octobre 2014 - Accorder un contrat à 2632-2990 Qc inc.- Les Excavations DDC pour la location sur demande d'une chargeuse-rétrocaveuse avec opérateur (lot E) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 76 410,09 \$, taxes incluses, - appel d'offres public 798-AE - 4 soumissionnaires;

Bon de commande 995396 - 8 octobre 2014 - Accorder deux contrats à Excavation Anjou inc. pour la location sur demande d'un chargeur sur roues avec opérateur (lot C) et pour la location d'un camion 10 roues avec opérateur (lot D) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 27 594,00 \$, taxes incluses, et 62 086,50 \$, taxes incluses, respectivement - Appel d'offres public 798-AE - 5 soumissionnaires (lot C) - 6 soumissionnaires (lot D).

DESCRIPTION

L'objet des présents contrats consiste à la location à taux horaire d'un boteur (Lot A) et d'une excavatrice (Lot B) avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique.

JUSTIFICATION

Les travaux d'aménagement du lieu d'enfouissement technique ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés selon les besoins et sous la supervision d'un employé de la Station d'épuration.

La main d'œuvre qualifiée ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux ne sont pas disponibles à la Direction de l'épuration des eaux usées.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre d'entre elles ont présenté une soumission pour le lot A et quatre pour le lot B.

Pour la location sur demande d'un boteur avec opérateur (lot A), les soumissions suivantes ont été reçues:

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires conformes	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994)	149 467,50 \$	0,00 \$	149 467,50 \$

2. Construction Camara	155 216,25 \$	0,00 \$	155 216,25 \$
3. Excavation Anjou inc.	155 216,25 \$	0,00 \$	155 216,25 \$
4, Les excavations Gilbert Théorêt inc.	170 594,16 \$	0,00 \$	170 594,16 \$
Estimation interne des professionnels	188 400,79 \$	0,00 \$	188 400,79 \$
Coût moyen des soumissions reçues			157 623,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,46%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			21 126,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,13%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			-38 933,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-20,67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			5 748,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			3,85%

Pour la location sur demande d'une excavatrice avec opérateur (lot B), les soumissions suivantes ont été reçues:

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires conformes	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994)	111 065,85 \$	0,00 \$	111 065,85 \$
2. Excavation Anjou inc.	112 675,50 \$	0,00 \$	112 675,50 \$
3. Construction Camara	119 114,10 \$	0,00 \$	119 114,10 \$
4, Les excavations Gilbert Théorêt inc.	136 245,38 \$	0,00 \$	136 245,38 \$
Estimation interne des professionnels	131 917,72 \$	0,00 \$	131 917,72 \$
Coût moyen des soumissions reçues			119 775,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			7,84%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			25 179,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			22,67%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			-20 851,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-15,81%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			1 609,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			1,45%

Les écarts entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne pour les lots A et B sont favorables respectivement de 20,67 % et 15,81 %. L'estimation interne a été réalisée en utilisant les taux horaires de machinerie lourde recommandés par la Direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec. De plus, les taux horaires soumissionnés sont similaires (lot A) ou inférieurs (lot B) aux contrats antérieurs octroyés en 2013.

Les validations requises à l'effet que 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994)

ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Il est donc recommandé d'octroyer les contrats à cette entreprise, au montant de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le lot A et 111 065,85 \$, taxes incluses, pour le lot B selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 798-AE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2014 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée aux budgets 2015 et 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ces deux contrats sont de 260 533,35 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 235 008,45 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (11 330,00 \$) et provinciale (14 194,90 \$).

La répartition annuelle des coûts des contrats est la suivante :

<u>Lot A</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	18 600.00 \$	64 500.00 \$	46 900.00 \$	130 000.00 \$
Taxes incluses	21 385.35 \$	74 158.88 \$	53 923.28 \$	149 467.50 \$
Taxes nettes - coûts pour l'agglomération	19 290.19 \$	66 893.40 \$	48 640.32 \$	134 823.91 \$
<u>Lot B</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	13 800.00 \$	48 300.00 \$	34 500.00 \$	96 600.00 \$
Taxes incluses	15 866.55 \$	55 532.93 \$	39 666.38 \$	111 065.85 \$
Taxes nettes - coûts pour l'agglomération	14 312.08 \$	50 092.27 \$	35 780.19 \$	100 184.54 \$
<u>Total</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	32 400.00 \$	112 800.00 \$	81 400.00 \$	226 600.00 \$
Taxes incluses	37 251.90 \$	129 691.80 \$	93 589.65 \$	260 533.35 \$
Taxes nettes - coûts pour l'agglomération	33 602.27 \$	116 985.67 \$	84 420.51 \$	235 008.45 \$

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Ingénieries et laboratoire

Objet de dépenses : Service technique - équipement et matériel roulant / avec opérateur

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ces contrats ne permettraient pas d'effectuer des travaux d'aménagement du lieu d'enfouissement pour une utilisation optimale des lieux.

Le manque d'espace d'enfouissement obligerait la Ville à recourir à un site privé à des coûts beaucoup plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2014

Début du contrat : novembre 2014

Fin du contrat : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Francis REID)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-09

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-10-17**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1141029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect Inc. pour convertir l'entrée électrique du 6000 Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension, dépense totale de 210 666,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5732 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 210 663,39 \$, taxes incluses, pour convertir l'entrée électrique du 6000 Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 110,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5732 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 36,69 % par l'agglomération, pour un montant de 77 293,50 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-17 16:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour convertir l'entrée électrique du 6000 Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension, dépense totale de 210 666,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5732 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le 6000 Notre-Dame Ouest est un immeuble occupé par la Division des parcs et installations de l'arrondissement Sud-Ouest et par la Division de la gestion des travaux d'entretien du Service de la gestion et de la planification immobilière. L'entrée électrique de la propriété est composée d'un poste de transformation moyenne tension, de cellules électriques et de câbles d'alimentation qui sont en fin de vie utile. De plus la consommation électrique ne nécessite pas de tels équipements à risques. Un certain nombre de panneaux électriques ont été remplacés au fil du temps mais la plupart des autres équipements sont désuets.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc. avec lesquelles le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 7 au 27 août 2014, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Un addenda a été émis le 18 août pour répondre aux questions d'un soumissionnaire sans aucun impact sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0405 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à convertir l'entrée électrique de l'immeuble, de moyenne à basse tension, à savoir principalement :

- Enlever les câbles électriques souterrains du poteau d'hydro-Québec jusqu'au poste de distribution moyenne tension;
- Démanteler le poste moyenne tension et le remettre à son propriétaire Hydro-Québec;
- Démanteler les cellules moyenne tension à l'intérieur de la salle électrique;
- Installer de nouveaux câbles électriques souterrains pour la nouvelle distribution dans la salle électrique;
- Prévoir les raccordements pour l'installation d'une génératrice mobile.

Les travaux contingents ont été évalués à 10 % par les professionnels pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet.

Un montant de 10 % est réservé aux travaux incidents pour éventuellement confier à une firme spécialisée le traitement des huiles au BPC que le câble existant pourrait contenir advenant un bris de ce dernier lors de son démantèlement.

À la suite de l'appel d'offres public 5732, sept (7) firmes se sont procurées le cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission.

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
Néoelect Inc.	
Systèmes urbains Inc.	
Les services électriques Blanchette Inc.	
Rial électrique Inc.	
St-Pl-Air mécanique du bâtiment Inc.	Soumission non retenue aux fins de calcul
Bruneau Électrique Inc.	Pas de soumission : Surcharge de travail
Cascades CIP	Pas de soumission : Surcharge de travail

Voir la lettre de recommandation en pièces jointes pour plus d'information.

JUSTIFICATION

Sur les sept firmes qui se sont procurées le cahier des charges, deux (28 %) n'ont pas déposé de soumission pour des raisons de disponibilité (surcharge de travail). Les cinq autres preneurs de cahier des charges (72 %) ont tous déposé leur soumission et sont conformes.

Soumissions déposées	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Néoelect Inc.	175 555,33 \$	17 555,54 \$	193 110,87 \$
Systèmes urbains Inc.	188 582,00\$	18 858,20 \$	207 440,20 \$
Les services électriques Blanchette Inc.	214 888,27 \$	21 488,83 \$	236 377,10 \$
Rial électrique Inc.	245 563,61 \$	24 556,36 \$	270 119,97 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	210 000,00 \$	21 000,00 \$	231 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			232 235,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,26 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			77 009,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			39,88 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-37 889,13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-16,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	14 329,33 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7,42%

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 231 000,00 \$, soit un peu plus de 16 % supérieure à la plus basse soumission conforme. L'écart s'explique principalement par le fait que les entrepreneurs en électricité sont peu sollicités ces temps-ci, ce qui favorise la compétition.

Les cinq soumissions analysées par les professionnels sont toutes conformes, néanmoins la soumission de la firme St-Pl-Air mécanique du bâtiment Inc. ne figure pas dans le tableau pour ne pas altérer les résultats comparatifs des soumissionnaires. En effet, le montant de sa soumission s'élève à 814 761,15 \$, comparativement à une moyenne de 232 235 \$.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme (voir lettre de recommandation en pièces jointes).

En outre, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (2013-CPSM-0105) l'autorisant à conclure un contrat public, valable jusqu'au 19 juin 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 210 066,39 \$. Ce montant inclut les contingences 17 555,33 \$ (10 %) et les incidences 17 555,33 \$ (5 %).

La répartition de la dépense sera de 36,69 % pour l'agglomération et de 63,31 % pour le corporatif.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Reporter ce projet c'est fragiliser davantage les activités de la cour de service puisque l'alimentation électrique est désuète et à risque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune, car les travaux ne perturbent pas les activités de la cour de service, une génératrice est prévue durant la période de coupure d'électricité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Octobre 2014
Réalisation des travaux Octobre à novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Daniel GERVAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Daniel FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1140515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 ». N/Réf. : 03-015-001 - Autoparc 224, Code de dossier : 31H05-005-7970-04

Il est recommandé :
de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 ».

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-14 12:53

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1er janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 ». N/Réf. : 03-015-001 - Autoparc 224, Code de dossier : 31H05-005-7970-04

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, un promoteur immobilier projette de faire l'acquisition de terrains, dont notamment celui situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus connu sous le nom de (l'« Autoparc 224 »). Le projet de développement immobilier comprendra la construction de deux tours à vocation résidentielle et commerciale. Il sera composé, dans une première phase, d'une tour d'habitation de 38 étages comprenant approximativement 380 unités de condominiums, dont 57 logements abordables, ainsi qu'un garage comprenant 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos et dans une seconde phase, un bâtiment de 37 ou 38 étages comprenant des composantes résidentielles, hôtelières et commerciales ainsi qu'un stationnement intérieur d'environ 220 cases. Selon le sommaire décisionnel de la transaction de la vente, portant le numéro 1141368002, le coût global du projet est évalué à environ 170 000 000\$. Ce dossier sera présenté devant les instances sous peu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

- CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite de Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Mettre définitivement fin, le 1^{er} janvier 2015, suivant la réception par la Société en commandite Stationnement de Montréal d'un avis à cet effet, à la location du terrain désigné comme étant l'Autoparc 224, situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées.

Ce terrain est de forme et de topographie irrégulières. Sa superficie totale est de 1 147 m²

(12 338 p²) selon le compte foncier et il est constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 (001) du cadastre du Québec.

Quant à la remise à la Ville du terrain retiré, toutes les conditions du bail s'appliquent, à savoir :

1. « le locataire doit libérer le terrain de tout le matériel placé dessus par lui-même »;
2. « le locataire doit remettre le terrain dans un état de propreté jugé satisfaisant du seul avis de la Ville ».

JUSTIFICATION

La vente de l'Autoparc 224 permettra un important développement immobilier à vocation résidentielle et commerciale. Le coût global du projet est évalué approximativement à 170 000 000 \$ selon le sommaire décisionnel en projet de la transaction. La clientèle, utilisant un permis mensuel de l'Autoparc 224, devra se relocaliser par elle-même.

Les différents intervenants ont émis un avis favorable avec commentaires.

Dans ce contexte, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande au comité exécutif de mettre définitivement fin à la location du terrain désigné comme étant l'Autoparc 224 totalisant 39 espaces de stationnement, selon les délais prescrits à l'entente cadre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

· DONNÉES SUR L'AUTOPARC 224 :

Capacité de stationnement : 39

Retrait : 39

Tarif mensuel pour 2014 : 129 \$ chacun

Tarif à court terme : 3 \$ l'heure, maximum journalier 15 \$

Les revenus de Stationnement Montréal pour l'année 2013 s'élevaient pour la somme de 132 772 \$.

IMPACT SUR REVENUS MUNICIPAUX DE LA PERTE DE LOCATION ANNÉE 2015 :

« AUTOPARC 224 »		
Capacité actuelle 39 automobiles Estimation basée sur les revenus de 2013* FO : 131005-05	Loyer 2013 16 268,57 \$	16 268,57 \$
	Taxes foncières 2014 109 987,41 \$	109 987,41 \$
	Compensation 2013 55 179 \$	55 179,00 \$
REVENUS MUNICIPAUX ESTIMÉS À : (\$)		181 434,98 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait définitif de l'Autoparc 224, permettra la réalisation du projet immobilier à vocation résidentielle et commerciale représentant une valeur totale approximative de 170 000 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier du projet d'acte de vente, portant le numéro 1141368002, sera présenté devant les autorités municipales au plus tard, d'ici la fin de l'année 2014. Le retrait de l'Autoparc 224, prévu pour le 1^{er} janvier 2015, est nécessaire afin de permettre le développement immobilier dans les délais requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carl BEAULIEU
Chef de section, en remplacement de Sylvie Desjardins,
chef de division jusqu'au 8 octobre 2014.

Le : 2014-10-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour ;
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-14

**Dossier # : 1121195003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent une servitude à des fins de piste cyclable et créent une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable en faveur de la Ville, dont la nouvelle emprise sera située au sud de la rue Victoria, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération monétaire / Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine accorde une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal sur un terrain situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H05-005-6051-03

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent la servitude à des fins de piste cyclable créée dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 804 116, dont l'emprise est située du côté sud de la rue Victoria, entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine et par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,8 m², dans l'arrondissement de Lachine, telle qu'indiquée au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13 979 de ses minutes, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.
2. d'approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 543,1 m² dans l'arrondissement de Lachine, telle qu'indiquée au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 256 de ses minutes, le tout

sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-06 12:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1121195003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent une servitude à des fins de piste cyclable et créent une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable en faveur de la Ville, dont la nouvelle emprise sera située au sud de la rue Victoria, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération monétaire / Approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine accorde une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal sur un terrain situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 21e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H05-005-6051-03

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CM10 0065, la Ville approuvait la vente du terrain constitué des lots 4 450 671 et 1 246 747 du cadastre du Québec, situé entre les rues Victoria et Notre-Dame, près de la 20^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, ci-après nommé (l'« Immeuble »). Suivant l'acte de vente du terrain à la compagnie 9077-2450 Québec inc. ci-après nommée (l'« Acheteur »), par la Ville de Montréal, le 26 février 2010, publiée sous le numéro 16 963 471, les parties se sont engagées de faire revivre et recréer toutes les servitudes qui grevaient l'Immeuble préalablement à son acquisition par la Ville et qui ont pu, en tout ou en partie, s'éteindre par confusion et annuler celles devenues désuètes. À cet effet, la servitude pour la piste cyclable érigée sur le lot 4 885 773 du cadastre du Québec, publiée sous le numéro 4 804 116 sera annulée. Comme le démontre le plan de l'arpenteur-géomètre, M. François Houle, sous le numéro 13 546 de ses minutes et tel que représenté, à titre indicatif, par un liséré aux plans A, B, C et P annexés ainsi que l'intervention de l'arrondissement de Lachine, les travaux de déplacement de la piste cyclable sont terminés conformément aux obligations du Syndicat de la copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine, ci-après nommé (le « Syndicat ») qui succède aux obligations de l'Acheteur, prévues en vertu de l'acte de vente. D'ailleurs, l'article 1191 du Code civil du Québec prévoit des conditions pour qu'une servitude s'éteigne, notamment par renonciation expresse du propriétaire du fonds dominant.

Par ailleurs, lors de l'aménagement de la nouvelle piste cyclable, il a été constaté que le nouveau tracé de la piste cyclable empiète sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,8 m², tel que montré sur le plan de l'arpenteur-géomètre, M.

François Houle, sous le numéro 13 979 de ses minutes. Pour régulariser la situation, le Syndicat accepte d'accorder une servitude réelle et perpétuelle pour la piste cyclable.

De plus, une conduite d'égout unitaire, appartenant à la Ville, traverse d'est en ouest le lot 4 885 773 du cadastre du Québec, propriété du Syndicat, et ce, sans aucune autorisation. À cet effet, le Syndicat accepte de consentir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en faveur de Ville sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 543,1 m², tel que décrit sur le plan de l'arpenteur-géomètre, M. François Houle, sous le numéro 15 256 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

En conséquence, les deux projets d'acte sont soumis aux instances décisionnelles pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0803 - 28 août 2013 - Approuver la modification de l'acte de vente à 9077-2450 Québec inc. afin de reporter de six mois le paiement de l'ajustement du prix de vente au montant de 216 450 \$ et de douze mois l'obligation de réaliser un projet immobilier.
CM11 0821 - 24 octobre 2011 - Approuver l'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente et de correction à la compagnie 9077-2450 Québec inc. relativement à l'emplacement situé au 2025-2055, rue Victoria, concernant exclusivement le lot 4 778 587 du cadastre du Québec.

CM11 0499 - 21 juin 2011 - Approuver la modification à l'acte de vente à 9077-2450 Québec inc. afin d'annuler la restriction d'usage sur le lot 4 778 587 du cadastre du Québec afin que l'Acheteur puisse réaliser un projet résidentiel et un projet commercial plus modeste et de majorer le prix de vente de 216 450 \$.

CM10 0065 - 1^{er} février 2010 - Approuver la vente à 9077-2450 Québec inc. au montant de 300 000 \$.

DESCRIPTION

Le dossier consiste à approuver les projets d'actes suivants :

- approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et le Syndicat annulent la servitude à des fins de piste cyclable créée dans l'acte publié sous le numéro 4 804 116, le 23 août 1995 et créent une nouvelle servitude en faveur de la Ville à des fins de piste cyclable sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2,8 m², située au sud de la rue Victoria, près de la 21^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération monétaire, et sujet aux termes et conditions contenus au projet d'acte.
- approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat accorde une servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Montréal sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 543,1 m², située au sud de la rue Victoria, près de la 21^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, et ce, sans considération monétaire et sujet aux termes et conditions contenus au projet d'acte.

JUSTIFICATION

En vertu de l'acte de vente, la Ville s'est engagée à annuler la servitude originale à la suite du déplacement de la piste cyclable dans l'emprise de la rue Victoria, laquelle est devenue désuète. La piste cyclable a été déplacée comme en font foi les plans ci-joints.

La servitude d'utilités publiques est requise pour les raisons suivantes :

- pour l'entretien, la réparation et le remplacement de la conduite d'égout unitaire, s'il y a lieu;
- pour régulariser les titres de propriété des deux parties;
- pour donner suite aux engagements prévus à l'acte de vente daté du 26 février 2010 et publié sous le numéro 16 963 471 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

En conséquence, et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable, il y a lieu que le comité exécutif approuve les projets d'actes de servitude.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'annulation et la création de la servitude pour la piste cyclable sont consenties sans considération monétaire. La Ville de Lachine (aujourd'hui arrondissement de Lachine) avait acquis cette servitude en 1995 sans frais. Quant à la servitude d'utilités publiques, elle est consentie par le Syndicat sans considération monétaire.

Par ailleurs, la servitude d'utilités publiques pour l'égout unitaire a peu d'impact sur le potentiel du terrain et sa valeur marchande, car elle est située à la limite du terrain et dans la marge de recul. À cet effet, la Section évaluation immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière estime que la valeur marchande de ladite servitude oscille entre 0 \$ et 7 000 \$ et celle pour la piste cyclable est nulle. Cette valeur marchande a été estimée dans le seul et unique but d'établir l'autorité municipale compétente pour l'approbation de ce projet d'acte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Chantal COUTURE)

Avis favorable :
Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Jean LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-10-10

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-06



Dossier # : 1142586002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » et autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

ATTENDU la détermination de l'administration municipale de contrer l'errance urbaine;
ATTENDU que la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de métropole pour Montréal est essentielle en cette matière;

ATTENDU la volonté de l'administration municipale de conclure avec le gouvernement du Québec un nouveau pacte qui permettrait une révision de la gouvernance de la métropole et serait accompagné d'une entente proposant une révision de la fiscalité en cohérence avec ce statut;

ATTENDU la tenue, en mai 2008, d'une consultation publique par la Commission du conseil sur le développement culturel et la qualité de vie, portant sur l'itinérance, et l'adoption par la Commission de 26 recommandations visant à réduire et prévenir cette problématique;

ATTENDU l'adoption de ces recommandations, par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 28 mai 2008, et leur adoption à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 juin 2008;

ATTENDU la tenue, en 2008 et 2009, d'une Commission sur l'itinérance au Québec de l'Assemblée nationale et qui a produit le Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec en novembre 2009;

ATTENDU l'adoption, en 2009, par le gouvernement du Québec du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013;

ATTENDU l'adoption par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 13 octobre 2010, du Plan d'action ciblé en itinérance « Agir résolument pour contrer l'itinérance »;

ATTENDU l'annonce, en 2014, par le gouvernement du Québec de la Politique nationale de lutte à l'itinérance;

Il est recommandé au comité exécutif:

- d'adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017« Parce que la rue est une impasse »;
- d'autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-21 18:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1142586002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » et autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. La reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de métropole pour Montréal est essentielle en cette matière. Un nouveau pacte permettrait une révision de la gouvernance de la métropole et serait accompagné d'une entente proposant une révision de la fiscalité en cohérence avec ce statut. Comme tous les grands centres urbains, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. La Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires se sont engagés depuis plus de 25 ans dans plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque, tout en favorisant une cohabitation sociale harmonieuse. Témoigne de cet engagement la consultation menée par la Ville (c.-à-d. Commission du conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, 2008). Il en est de même du mémoire qu'elle a déposé lors de la consultation sur l'itinérance menée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, en 2008 et 2009, qui faisait le point sur les enjeux, les interventions en cours et les priorités pour lesquelles le soutien gouvernemental était requis. Depuis ce temps, l'adoption en 2009 par le gouvernement du Québec du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 et par la Ville de Montréal en 2010 du Plan d'action ciblé en itinérance, intitulé « Agir résolument pour contrer l'itinérance » ainsi que l'annonce cette année, par Québec, de la Politique nationale de lutte à l'itinérance consacrent la volonté commune de freiner l'errance urbaine.

Le premier Plan d'action ciblé en itinérance « Agir résolument pour contrer l'itinérance » mentionné précédemment, avait pour but de consolider les actions déjà entreprises,

d'établir un échéancier de réalisation et de mettre en place certaines interventions névralgiques dans le but de répondre mieux à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance. Ce document peut être téléchargé sur le site web de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1588 du 13 octobre 2010

Approuver le Plan d'action en itinérance intitulé « Agir résolument pour contrer l'itinérance »

CE08 1722 du 24 septembre 2008

Adopter le mémoire qui sera présenté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de son mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance.

CM08 0494 du 16 juin 2008

Adopter les recommandations du Comité exécutif (CE 08 0925) formulées à la suite des audiences publiques et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, portant sur l'itinérance

DESCRIPTION

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » (en pièce jointe) se structure autour de quatre principes directeurs :

1. le partage des connaissances;
2. le renforcement de l'exercice de la citoyenneté;
3. l'offre d'alternatives à l'itinérance;
4. la réduction des problèmes de partage de l'espace urbain.

De ces principes découlent douze actions :

1. Documenter la situation des personnes itinérantes;
2. Former et informer à propos de l'itinérance;
3. Créer un poste de protecteur des personnes itinérantes;
4. Éviter des démêlés judiciaires aux personnes itinérantes;
5. Agir sur le logement;
6. Soutenir les membres des Premières Nations et les Inuits;
7. Soutenir les personnes itinérantes issues de l'immigration;
8. Aider les centres de jour;
9. Offrir des services d'injection supervisée;
10. Établir des zones d'interventions ciblées;
11. Consolider le travail des équipes de policiers, premiers répondants et intervenants sociaux;
12. Améliorer la cohabitation dans le métro de Montréal (STM)

L'élaboration de ce plan s'est faite avec le concours de services corporatifs : Service de la diversité sociale et des sports (SDSS); Direction de l'habitation; Cour municipale; Société de transport de Montréal; Service de police de la Ville de Montréal — et les arrondissements suivants : Ville-Marie; Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce; Plateau Mont-Royal; Sud-Ouest; Mercier—Hochelaga-Maisonneuve; Ahuntsic-Cartierville et Verdun.

Ce travail collectif a permis d'actualiser et de mettre à jour l'information concernant certains enjeux reliés à l'itinérance. La mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 sera faite en collaboration avec les principaux partenaires communautaires, institutionnels et privés, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux; l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; le Centre hospitalier de

l'Université de Montréal (CHUM); les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) concernés; le Centre jeunesse de Montréal; le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM); le RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal; le Secrétariat aux affaires autochtones; la Société Makivik; le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM); les diverses tables de concertation, sociétés de développement commercial; et les regroupements de commerçants.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 témoigne de l'engagement de la Ville envers la partie de sa population la plus démunie et appelle une intervention concertée de tous les partenaires impliqués. Il répond également au souhait manifesté par les citoyens et les partenaires institutionnels, privés et communautaires de connaître les priorités municipales et les actions en cours ou prévues à court et moyen termes pour lutter contre l'itinérance et ses conséquences. En ce sens, ce plan constitue un important outil de mobilisation des partenaires et d'harmonisation des actions des services municipaux. Ce plan s'inscrit également en complémentarité avec les orientations de la Politique nationale de lutte à l'itinérance du gouvernement du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2013, la Direction de la diversité sociale a alloué 1 424 054 \$ en contributions financières (voir tableau en pièces jointes) à des organismes œuvrant auprès de personnes en situation d'itinérance dont 375 000 \$ aux trois grands refuges montréalais pris à même les dépenses générales d'administration.

Par ailleurs, ces quelque 1,4 M \$ n'incluent pas la part municipale des subventions versées dans le cadre des programmes d'habitation, soient les programmes d'habitation sociale et communautaire, les programmes d'aide à la revitalisation et le programme d'aide aux maisons d'hébergement. Ils ne tiennent pas compte non plus des terrains municipaux vendus à certains organismes, parfois à un prix inférieur à la valeur marchande du site. Enfin, ils ne comprennent pas les budgets alloués aux équipes mixtes par le SPVM, les sommes investies par la cour municipale dans ses programmes dédiés aux personnes en situation d'itinérance ni les investissements des arrondissements auprès des organismes qui œuvrent en itinérance.

Le montant de 1 M \$ requis proviendra du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance. Un virement budgétaire sera fait en provenance de ce budget vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

L'enveloppe financière supplémentaire de 1 M\$ qui sera associée à la réalisation des actions inscrites au Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 sera répartie en trois volets, selon la logique suivante :

Un premier volet **Consolidation** permettra :

- de réaliser des projets visant à contrer les nouvelles formes d'itinérance :
 - Autochtones — notamment, les Inuits représentent 10 % de la population autochtone vivant à Montréal, mais constituent 45 % des Autochtones en situation d'itinérance;
 - Femmes — entre autres, cet hiver, la demande d'hébergement d'urgence de la part de femmes a augmenté de 27 % par rapport à la même période l'an dernier;
 - Personnes issues de l'immigration — quelque 20 % des jeunes fréquentant le Refuge des jeunes de Montréal sont issus de l'immigration et les Maghrébins, Africains et Haïtiens sont surreprésentés; et,

- de consolider des projets novateurs et de réaliser un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal.

Un deuxième volet **Arrondissements** permettra de jouer un rôle d'effet levier en soutenant des initiatives menées par des organismes en collaboration avec les arrondissements aux prises avec des problèmes d'itinérance.

Un troisième volet **Centres de jour** permettra d'officialiser par des ententes en bonne et due forme la collaboration entre les centres de jour montréalais afin de mieux coordonner les services offerts aux personnes en situation d'itinérance.

Pour l'ensemble des volets, les responsables des diverses actions du plan – SDSS, Direction de l'habitation, Cour municipale, Société de transport, Service de police – et les arrondissements concernés – élaboreront des critères d'éligibilité et effectueront des appels de projets. Les montants indiqués pourront varier. Les actions retenues et l'allocation des ressources financières feront l'objet de validations subséquentes auprès du Comité exécutif.

Par ailleurs, à compter de 2015, le SDSS constituera une réserve pour soutenir des projets tels des études, des recherches, des activités de sensibilisation telle une "journée sur l'itinérance" et d'autres projets non prévus au plan.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 va dans le sens du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 s'inscrira dans la continuité des mesures mises de l'avant par la Ville et ses partenaires publics et privés. Celles-ci auront un impact direct sur les personnes en situation d'itinérance. Ses effets escomptés bénéficieront à l'ensemble de la collectivité montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dévoilement du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 a eu lieu le 25 septembre 2014, à la Maison du Père.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2014 Présentation au comité exécutif - adoption du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy LACROIX
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-06-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514-868-5066
Approuvé le : 2014-07-03



Dossier # : 1145174002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de trois (3) nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Laurent (30 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$).

Il est recommandé:
d'autoriser des virements budgétaires de 90 000\$ en provenance de la Division du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de trois (3) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Saint-Laurent (30 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-20 11:26

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145174002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour le démarrage de trois (3) nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Laurent (30 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Le Sud-Ouest (30 000 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 "Aménager des quartiers durables" du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* . Il vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte des dimensions environnementale, économique et sociale dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable;
- par la mise en œuvre de projets qui s'inscrivent en continuité avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles. Depuis 2010, le financement des projets est de 30 000 \$ pour l'an 1, de 50 000 \$ pour l'an 2 et de 50 000 \$ pour l'an 3.

Seize (16) projets ont été financés depuis cette date. La Ville de Montréal financera trois nouveaux projets en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1677 - 30 octobre 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour la poursuite du programme Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1229 - 14 août 2013 - Autoriser des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (30 000 \$), Rivière-des-Prairies-Pointe-

aux-Trembles (30 000 \$), Le Plateau-Mont-Royal (30 000 \$) et LaSalle (30 000 \$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1883 - 14 novembre 2012 - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 170 000 \$ en provenance de la Division du développement durable pour le démarrage de quatre nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Léonard (30 000 \$), Le Sud-Ouest (30 000 \$), Ville-Marie (30 000 \$), Rosemont-La Petite-Patrie (30 000 \$), et pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (50 000 \$).

CE11 1894 - 23 novembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires de 105 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour le démarrage d'un nouveau projet Quartiers 21 et la poursuite de deux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Villeray-St-Michel-Parc-Extension (30 000 \$), Lachine (50 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (25 000 \$).

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

CE10 1850 - 24 novembre 2010 - Autoriser un virement budgétaire de 82 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour l'implantation de trois projets *Quartiers 21* dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$).

DESCRIPTION

PROJETS EN DÉMARRAGE

Trois nouveaux projets *Quartiers 21* ont été retenus après un processus de sélection rigoureux:

- I. Appel de lettres d'intentions auprès des directions des administrations locales (arrondissements et villes liées), des CSSS et des Tables de quartier (26 mars 2014);
- II. Réception de neuf lettres d'intention (9 mai 2014);
- III. Analyse des propositions et recommandation de quatre projets par un comité consultatif composé de sept personnes provenant du réseau de la santé, de directions de la Ville de Montréal, d'une société par actions cotée en bourse, d'une organisation à but non lucratif et d'un organisme de concertation régionale (30 mai 2014). La sélection des projets était facilitée par l'utilisation des critères présentés à la page 8 du cadre de référence du programme *Quartiers 21* (en pièce jointe);
- IV. Présélection de trois projets par le comité directeur (11 juin 2014), sur la base des recommandations du comité consultatif. Le comité directeur est composé de représentants des deux bailleurs de fonds du programme, soit le chef de la Division du développement durable de la Ville de Montréal et le responsable du secteur Environnement urbain et santé de la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;
- V. Réponses aux promoteurs de projets et demande de plans de projets détaillés pour les trois projets retenus par le comité directeur (20 juin 2014);
- VI. Analyse des plans de projets détaillés par le comité technique composé de représentants de la Division du développement durable et de la Direction de la

santé publique de Montréal (29 août 2014) (en pièce jointe);
VII. Recommandations du comité technique au comité directeur suivant l'analyse des précisions reçues et confirmation de la sélection des trois projets par les membres du comité directeur (4 septembre 2014).
Ces trois projets seront financés, pour leur première année, en totalité par la Ville de Montréal pour un montant de 90 000 \$ (voir ci-après). Les projets retenus sont:

Projet «Un fil vert pour tisser Chameran »

Arrondissement Saint-Laurent
Organisme promoteur : VertCité

Le projet propose des actions qui permettront de relier physiquement (« fil vert ») des espaces du quartier Chameran tout en donnant plus d'occasions à la population de nouer des liens et de s'approprier leur quartier. Il s'agit d'un projet participatif ayant comme point central l'agriculture urbaine et le verdissement mais qui comportent également des actions portant sur la promotion du transport actif et sur la gestion des matières résiduelles.

Projet «Notre-Dame, Notre Quartier; De revitalisation commerciale à développement urbain durable »

Arrondissement Lachine
Organisme promoteur : GRAME – Groupe de recherche appliquée en macroécologie

Le projet vise à boucler l'intégration du développement durable au projet de revitalisation de la rue commerciale Notre-Dame, en collaboration avec l'arrondissement. Le projet se décline en 5 grands volets: mesures d'apaisement de la circulation, verdissement, sentiment d'appartenance et identité, gestion des matières résiduelles et participation citoyenne. L'objectif général est de faire renaître la rue Notre-Dame en mettant en valeur le potentiel d'attractivité que celle-ci représente et en y alliant les qualités d'un quartier vert, beau, invitant et à l'échelle du piéton.

Projet « Saint-Paul/Émard : des allées et des parcs »

Arrondissement Le Sud-Ouest
Organisme promoteur : Concertation Ville Émard / Côte Saint-Paul

Le projet vise, en complément avec le projet de revitalisation urbaine intégrée Opération Galt, à améliorer la qualité de vie des citoyens selon différentes échelles d'intervention. Parmi les actions proposées, le projet cherche à améliorer l'accès aux parcs de proximité, à encourager la création de ruelles vertes, à sécuriser et à faciliter la mobilité par la promotion du transport actif, à augmenter la couverture végétale et à développer des projets d'agriculture urbaine.

Notes :

- Sont incluses aux pièces jointes, la description détaillée des trois projets en démarrage, le cadre de référence du programme *Quartiers 21* ainsi que la répartition du financement des projets entre la Direction de la santé publique de Montréal et la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les nouveaux projets retenus répondent à l'objectif poursuivi par cette action du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, soit de favoriser le développement de quartiers durables. Ils ont été retenus suite à un processus de sélection rigoureux, impliquant notamment une recommandation par un comité consultatif composé

de représentants de divisions de la Ville de Montréal, de la Direction de la santé publique de Montréal, ainsi que de membres des différents secteurs de la collectivité montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de permettre l'allocation des fonds pour les projets respectifs, la transaction financière se réalisera comme suit :

Une somme totale de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable sera distribuée à la hauteur de 30 000 \$ à l'arrondissement Saint-Laurent, 30 000 \$ à l'arrondissement Lachine et 30 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Ensuite, par le biais de décisions de leur conseil d'arrondissement :

- l'arrondissement Saint-Laurent versera 30 000 \$ à l'organisme VertCité pour le démarrage de leur projet « Un fil vert pour tisser Chameran »;
- l'arrondissement Le Sud-Ouest versera 30 000 \$ à l'organisme Concertation Ville Émard / Côte Saint-Paul pour le démarrage de leur projet « Saint-Paul/Émard : des allées et des parcs »;
- l'arrondissement Lachine versera 30 000 \$ à l'organisme GRAME – Groupe de recherche appliquée en macroécologie pour le démarrage de leur projet « Notre-Dame, Notre Quartier; De revitalisation commerciale à développement urbain durable ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Quartiers 21* est l'une des interventions de la Ville de Montréal dans le cadre de l'orientation « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » et plus précisément de l'action 13 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, « Aménager des quartiers durables ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, il permettra de démarrer des projets axés sur l'amélioration du cadre bâti à Montréal. Dans le cas contraire, la mise en œuvre du programme *Quartiers 21* serait compromise de même que le partenariat financier avec la Direction de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Virements et déboursés effectués en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Louise RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Lynn THIBAUT)

Avis favorable avec commentaires :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Daniel SIMON)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Éric LAGACÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques GROU
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Chef de division

Le : 2014-09-24

CE : 50.001

2014/10/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure

Autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-15 10:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a procédé à une analyse d'environnement qui a permis de constater qu'il est opportun de fusionner les postes de quartier 37 et 38. Les résultats de cette analyse démontrent une économie budgétaire, un renforcement opérationnel et un meilleur service à la clientèle.

On se rappelle qu'en 2006 plusieurs diagnostics internes ainsi que la tenue de plusieurs forums d'échanges impliquant des membres du SPVM et des partenaires ont donné lieu à une révision plus en profondeur des façons de faire. Par conséquent, il fut recommandé d'accepter une nouvelle carte policière en 33 points de service par le jumelage de 12 postes de quartier.

Aujourd'hui, le SPVM s'est davantage rapproché de sa population et de ses partenaires locaux. Le mode de fonctionnement actuel a permis d'être à l'écoute, de mieux comprendre et d'analyser les enjeux et les problématiques locales. Dans le but d'augmenter sa robustesse et sa performance organisationnelle, le SPVM privilégie le jumelage des postes de quartier 37 et 38.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0261 - 21 juin 2007 - Autoriser la mise en place du nouveau schéma de couverture de services du SPVM - Approuver la nouvelle carte policière et la nouvelle structure proposée.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal loue l'immeuble abritant le poste de quartier 37 situé au 209, rue Laurier Est et est propriétaire de l'immeuble abritant le poste de quartier 38 situé au 1033, rue Rachel Est.

L'emplacement privilégié pour le poste de quartier de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est l'immeuble situé au 1033, rue Rachel Est. Aucun agrandissement n'est requis, cependant des travaux de rénovation sont requis pour optimiser l'espace. L'immeuble logeant le poste de quartier 37 sera libéré et disponible pour d'autres équipes.

Afin d'apporter un éclairage précis au décideur, cette proposition de fusion se réalise suite à une analyse approfondie et ordonnée du comité coordination-optimisation.

Toutes les activités et les travaux qui en découlent sont évalués de manière réfléchie et sont représentés en partie, par la liste suivante :

- Plan d'aménagement du futur poste de quartier 38 ;
- Intégration des ressources humaines ;
- Fusion des budgets d'opération ;
- Évaluation des relations de travail ;
- Ajustements technologiques ;
- Élaboration de plans de communication corporatif et opérationnel
- Élaboration d'une gouvernance unique.

JUSTIFICATION

La fusion des postes de quartier 37 et 38 se veut un rehaussement de la qualité de « *l'approche citoyens* » par l'entremise d'un service offert directement aux citoyens qui sera atteint notamment par les options suivantes :

- Implication des élus et des partenaires ;
- Mobilisation des ressources humaines ;
- Création d'un seul poste de quartier pour l'arrondissement du Plateau Mont-Royal ;
- Gestion du changement favorisant une augmentation du sentiment de sécurité ;
- Analyse rigoureuse des impacts humains, opérationnels et financiers.

Par l'identification d'un seul immeuble pour l'arrondissement, il deviendra plus facile pour le citoyen de s'identifier à son poste de quartier favorisant ainsi son engagement à l'égard du principe de la résolution de problèmes. De plus, une meilleure orientation et efficacité de gestion pour les élus de l'arrondissement en collaborant avec un seul inspecteur du SPVM.

La fusion permet une plus grande robustesse en augmentant la présence policière sur le territoire pour un même quart de travail.

La capacité de patrouille, autant à pied, à vélo, que motorisée, sera par le fait même rehaussée tout en étant davantage orientée vers les besoins de sa communauté.

Ce jumelage favorise une résolution des problèmes par projet en y attirant des policiers qui développeront une étroite collaboration avec les partenaires.

La présente proposition de fusion permet de contribuer aux efforts du SPVM afin d'atteindre la cible du plan quinquennal de main-d'oeuvre, soit en récupérant un total de neuf (9) ressources policières et un employé civil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fusion des PDQ 37-38 engendre une baisse de 9 année/personnes; soit 9 postes policiers.

Cette modification de structure entraînera une économie de 1 183 400 \$ en 2015, incluant les avantages et les contributions de l'employeur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fusion des postes de quartier 37 et 38 vise un rehaussement de « *l'approche citoyens* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts si le dossier décisionnel est approuvé :

- Une plus grande robustesse et une meilleure visibilité policière ;
- Un seul poste de quartier pour l'arrondissement du Plateau Mont-Royal ;
- Rationalisation de la masse salariale ;
- Meilleur service aux citoyens ;
- Mobilisation des employés, élus, partenaires et autres intervenants ;
- Surveillance de quartier efficace par le maintien du nombre de brigadiers scolaires et une augmentation du nombre de patrouilleurs à pied.

Les impacts si le dossier n'est pas approuvé :

- Maintien du dédoublement de tâches par la présence de 2 postes de quartier dans le même arrondissement ;
- Opportunité ratée de rationaliser les ressources humaines, physiques et financières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Section des communications corporatives du SPVM est mise à contribution dès le début de la formulation du projet afin de garder les élus, les citoyens et partenaires concernés à l'affût de tous changements concernant la fusion de leur poste de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fusion administrative est prévue en octobre.
La fusion des 2 postes de quartier est prévue en décembre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Diane

MAILLETTE)

Avis favorable :

Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Sophie BOURBONNAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène CHARRON
Assistant-directeur
Chef de service - Service à la communauté -
Région Nord

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-05

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Activités de soutien aux
opérations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur du Service de police de la Ville de
Montréal

Tél : 514-280-2005

Approuvé le : 2014-10-14



Dossier # : 1145955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Il est recommandé au comité exécutif:

1. D'autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
2. maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-15 14:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145955001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions concertées pour Contrer les Économies Souterraines); de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines), créé en 1996 et qui fait partie de la Division du crime organisé, est un projet gouvernemental qui visait tout d'abord le commerce illégal d'alcool. Fort des succès réalisés par ce projet et, suite à l'observation d'une recrudescence en matière de contrebande de tabac, le gouvernement a poursuivi dans la même veine en mettant sur pied le volet ACCES Tabac en 2001. Par la suite, a suivi la création d'un volet enquête court terme dans le but de viser plus précisément les réseaux de quartier.

Coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFÉQ), le projet ACCES regroupe un ensemble d'organisations partenaires dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Association des Directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ), le ministère de la Justice et l'Agence du Revenu du Québec (ARQ).

Plus précisément, le mandat du projet ACCES consiste, entre autres, à:

- Effectuer des visites systématiques dans les endroits servant de l'alcool;
- mener des enquêtes afin de démanteler des réseaux de production ou de distribution illégales, tant en matière d'alcool que de tabac;
- mener des enquêtes court terme en matière de tabac permettant de répondre directement aux plaintes des citoyens et informations de provenance policière;
- participer à des enquêtes de réseaux de niveau provincial;

- siéger aux différents comités ACCES chapeautés par le MSP;
- coordonner le projet NOCTURE.

En 2013, le personnel assigné au Projet ACCES comprenait 35 policiers et trois employés civiles. Pour l'année 2014, dues à des compressions budgétaires dans les subventions, nous devons diminuer le personnel de deux ressources policières de même qu'une ressource civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1027 - 3 juillet 2013 - Le comité exécutif autorise la prolongation du Projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et d'autoriser le maintien de l'effectif permanent de 35 postes policiers et le maintien de trois des quatre postes temporaires civils du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

CE12 1326 - 21 août 2012 - Autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 et de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 34 postes policiers et de 4 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013; autorise l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste policier du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013.

CE09 0106 - 21 janvier 2009 - Le comité exécutif acceptait de convertir un poste de lieutenant-détective en un poste de commandant d'enquêtes pour toute la durée du projet ACCES au sein de la Division du crime organisé du Service de police de la Ville de Montréal.

CE08 2182 - 26 novembre 2008 (dossier 1082451003) - Le comité exécutif a approuvé la demande d'augmenter temporairement l'effectif policier de 2 postes supplémentaires dans le cadre du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) portant le nombre à 31 policiers, d'octroyer des crédits additionnels nécessaires pour 2008 et 2009 et d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire pour 2010 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales et ce, pour la durée du projet.

CE07 0314 - 7 mars 2007 - Le comité exécutif autorisait l'ajout de 9 ressources supplémentaires soit 7 policiers et 2 civils tout en maintenant l'effectif temporaire déjà en place. Cette dernière résolution portait ainsi le nombre total de ressources à 29 policiers et 3 civils.

CE03 2751 - 17 décembre 2003 - Le comité exécutif approuvait la prolongation de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 22 postes, pour toute la durée du projet ACCES, afin de permettre à l'équipe affectée de continuer son travail, sans priver d'effectif les unités d'enquête d'où provient ce personnel et de maintenir le poste temporaire de l'employé civil (agent de bureau) affecté au projet ACCES, aussi longtemps que le projet se poursuivra.

CE2000-0107 - 17 juin 1999 - Cette participation fut reconduite, en autorisant également l'augmentation temporaire de l'effectif policier de 16 postes et à nouveau le 9 août 2001, par la résolution CE2001-0376, qui cette fois augmentait l'effectif policier de 6 postes en plus de 16 postes déjà consentis antérieurement.

CE98-131 - 19 juin 1998 - Le comité exécutif autorisait la participation du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal aux efforts du Gouvernement du Québec à la lutte contre l'économie souterraine dans le cadre du projet ACCES.

DESCRIPTION

Le maintien du projet ACCES est primordial afin de permettre la réalisation de nos différents mandats. En ce sens, la prolongation du projet requiert de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et de deux postes temporaires civils. Cette année, dues à des compressions budgétaires dans les subventions, nous devons diminuer le personnel de deux ressources policières et d'une ressource civile.

JUSTIFICATION

Le MSP a signifié au SPVM sa volonté de reconduire à nouveau la subvention pour le projet ACCES pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Ministère de la sécurité Publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du projet ACCES "Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines" autant pour la rémunération que pour les biens et services.

Impact financier au niveau de la subvention

Le MSP, pour sa période budgétaire d'avril 2014 à mars 2015, a imposé une réduction budgétaire au SPVM où la subvention à recevoir a été établie à 5 607 541\$ (1 397 774 \$ pour ACCES Alcool et 4 209 767 \$ pour ACCES Tabac), comparativement à 5 670 237\$ (1 560 470\$ pour ACCES Alcool et 4 109 767 \$ pour ACCES Tabac). pour la période budgétaire d'avril 2013 à mars 2014, soit une diminution de 62 696\$.

Le tableau ci-dessous, illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM,

	2014 1er avril au 31 déc.	2015 1er janvier au 31 mars	Total
Revenus	4 217 780 \$	1 389 761 \$	5 607 541 \$
Dépenses			
Masse salariale	3 888 093 \$	1 279 865 \$	5 167 957 \$
Biens et services	329 688 \$	109 896 \$	439 584 \$
Total des dépenses	4 217 780 \$	1 389 761 \$	5 607 541 \$

Le détail des imputations comptables se retrouve dans l'intervention du Service de police, Direction des opérations - Activité de soutien.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation du SPVM au Projet ACCES permet d'assumer un *leadership* dans certains projets pilotes et dans de nombreux projets majeurs ayant des répercussions à l'échelle provinciale en plus de soutenir le personnel policier et les citoyens aux prises avec le phénomène de la contrebande sur notre territoire. Ce soutien aux opérations régulières permet donc de fournir des ressources additionnelles lors d'opérations policières tout en permettant d'accroître la formation du personnel et de développer de l'expertise dans plusieurs autres domaines du commerce illicite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion (Marie-Josée GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario DESMARAIS
Inspecteur

ENDOSSÉ PAR

Bernard LAMOTHE
Assistant Directeur

Le : 2014-09-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

Approuvé le : 2014-10-08

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-10-15



Dossier # : 1145841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF);
2. et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;
3. d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-15 12:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145841001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Crime organisé
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité des produits de la criminalité (UPC) s'est jointe à l'Agence du revenu du Québec (ARQ) afin de travailler conjointement à des enquêtes ayant un potentiel fiscal. Le projet UPC-ARQ, volet ACCEF est coordonné et entièrement subventionné par le ministère de la Sécurité publique et par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) sous la gouverne du SPVM.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) recommande la reconduction de ce projet pour une sixième année avec un effectif total de 13 ressources soit de 12 postes policiers et d'un poste civil. La reconduction 2014-2015 du projet est établie avec une diminution de la subvention accordée par le MSP, comparativement à l'année 2013-2014. Pour cette période antérieure, l'effectif total était de 17 ressources, soit 15 postes policiers et deux postes civils. Concrètement, trois postes policiers et un poste civil ne seront pas reconduits pour l'année 2014-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1028 – 3 juillet 2013

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et de maintenir l'augmentation temporaire de 15 des 17 postes policiers et 2 postes temporaires civils du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 ; imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1387 - 15 août 2012

Autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 16 postes policiers et de 2 postes temporaires civils du 1er avril 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 1 poste du 15 septembre 2012 au 31 mars 2013; autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et dépenses afin de permettre la reconduction du projet Unité des produits de la criminalité-Ministère du revenu du Québec (UPC-MRQ), volet Action concertée contre l'évasion fiscale (ACCEF) pour 2012 et autoriser l'ajustement de la base budgétaire 2013 ainsi que pour les années subséquentes afin de tenir compte des augmentations salariales pour la durée du projet.

CE11 0978 - 22 juin 2011

Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent à 16 postes policiers et un poste d'agent de bureau; autoriser la création et le comblement d'un poste de secrétaire temporaire; autoriser la nomination permanente de cinq policiers temporaires en fonction de la liste de rappel et autoriser l'octroi de crédits supplémentaires de revenus et de dépenses afin de permettre de reconduire le projet UPC-MRQ, volet ACCEF (Action concertée contre l'évasion fiscale)

CE10 1233 - 4 août 2010 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 2 159 094 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE09 1476 - 12 août 2009 - Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes et du poste d'agent de bureau pour la durée du projet UPC-MRQ, soit du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 1 320 624 \$ et imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 1907 - 15 octobre 2008 - Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de 11 postes pour toute la durée du projet UPC-MRQ, autoriser l'embauche de policiers permanents et imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE08 0658 - 16 avril 2008 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 808 000 \$ pour l'année 2008 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1082451001.

CE07 0650 - 7 mai 2007 - Accorder des crédits budgétaires additionnels de revenus et de dépenses de 592 286 \$ pour l'année 2007 pour le financement des dépenses d'opération du Service de police de la Ville de Montréal et imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1072451001.

DESCRIPTION

La collaboration de l'ARQ complète et bonifie les interventions du SPVM en étendant le filet de sécurité à l'ensemble des sommes saisies et émet des cotisations d'ordre fiscal aux organisations criminelles en ce qui a trait aux taxes et impôts impayés. Ces interventions concertées ont donc un impact d'importance sur les organisations criminelles et permettent une augmentation remarquable des montants saisis ou récupérés.

Il est prévu, par le décret du gouvernement du Québec concernant le partage du produit des biens de la criminalité, que le SPVM conservera 50% des biens confisqués.

JUSTIFICATION

L'UPC-ARQ a entrepris des enquêtes majeures sur le blanchiment d'argent et remarque une constance des saisies avec ordonnance de blocage de vente des immeubles (**tableau 1**) ainsi que des montants confisqués (**tableau 2**).

Blocages années antérieures (Tableau 1)

Période	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Valeur des immeubles	0 \$	1 654 900 \$	1 654 500 \$	506 400 \$	14 232 700 \$	12 919 448 \$	9 725 100 \$
Équité	0 \$	n/d	828 100 \$	506 400 \$	5 747 364 \$	5 805 973 \$	4 726 181 \$
Immeubles	0	6	6	1	39	34	26

Montants confisqués (Tableau 2)

Période	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Montants saisis	7 736 750 \$	5 856 284 \$	6 752 866 \$	2 678 504 \$	5 077 914 \$	9 702 682 \$	4 358 290 \$
Montants confisqués	2 380 002 \$	3 380 693 \$	3 478 997 \$	2 328 816 \$	1 588 293 \$	2 657 772 \$	4 326 487 \$

Le maintien du projet UPC-ARQ est primordial. La raison d'être du projet étant de démanteler efficacement les organisations criminelles et de traduire leurs membres ou ceux qui leur sont liés, de près ou de loin, devant les tribunaux et éventuellement de confisquer les biens qu'ils ont accumulés illégalement. De plus, l'ARQ pourra intervenir auprès des utilisateurs criminalisés que le SPVM pourra accuser.

Le MSP a signifié au SPVM sa volonté de reconduire à nouveau le projet UPC-ARQ pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015. Les sommes octroyées serviront, comme par les années passées, à défrayer toutes les dépenses administratives et opérationnelles prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Ministère de la sécurité Publique (MSP) rembourse la totalité des coûts afférents du projet « Actions concertées pour contrer les crimes économiques et financiers » (ACCEF), autant pour la rémunération que pour les biens et services.

Impact financier au niveau de la subvention

Le MSP, pour sa période budgétaire d'avril 2014 à mars 2015, a imposé une réduction budgétaire au SPVM, où la subvention à recevoir a été établie à 2 360 784\$ comparativement à 2 737 000\$ pour la période d'avril 2013 à mars 2014, soit une réduction de 376 216\$.

Le tableau ci-dessous, illustre un résumé des impacts financiers pour le SPVM.

	2014 1er avril au 31 déc.	2015 1er janvier au 31 mars	Total
Revenus	1 772 089 \$	588 695 \$	2 360 784 \$
Dépenses			
Masse salariale	1 608 354 \$	534 117 \$	2 142 471 \$
Biens et services	163 735 \$	54 578 \$	218 313 \$
Total des dépenses	1 772 089 \$	588 695 \$	2 360 784 \$

Le détail des imputations comptables se retrouve dans l'intervention du Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En reconduisant le projet UPC-ARQ volet ACCEF, le SPVM bénéficie d'un potentiel plus grand au niveau des enquêtes et des dossiers.

De même, en considérant que ce projet est entièrement subventionné par le MSP et que dans le cadre d'un décret de l'ARQ, le SPVM bénéficie d'un partage à 50% des sommes confisquées, l'autorisation de la prolongation du projet UPC-ARQ est un avantage non négligeable pour le SPVM afin d'avoir la possibilité d'augmenter ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la

gestion (Marie-Josée GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin R RENAUD
Commandant Unité des produits de la
criminalité. Division du crime organisé

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-18

Bernard LAMOTHE
Assistant Directeur Service des enquêtes
spécialisées

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

Approuvé le : 2014-10-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-10-15



Dossier # : 1142914002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015

Prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-22 09:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1142914002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du processus d'adoption du budget 2015, le comité exécutif, à la séance du 13 août 2014, a adopté la résolution CE14 1292 informant les arrondissements qu'ils devaient transmettre leurs budgets de fonctionnement 2015 au Service des finances au plus tard le 3 octobre 2015. Le comité exécutif sera informé du dépôt de ces documents à la séance du 29 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1292 - 13 août 2014 - Fixer les dates limites au 3 octobre 2014 pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2015

DESCRIPTION

Dépôt du tableau de suivi de l'adoption du budget de fonctionnement 2015 des arrondissements.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GÉLINAS
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-16

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances